

Date de la convocation

17 novembre 2017

Date d'affichage

17 novembre 2017

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an **deux mil dix-sept**, le mardi **vingt-et-un novembre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick **GREGORI**, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}Patrick **GREGORI**, Maire,André **BESNIER**, Françoise **MANIÈRE** (arrivée à 20 heures 40), Guy **VOLLET**, Françoise **NION**, Sophie **GOHON**, adjoints,Philippe **RAGOT**, Christian **VOLLET**, Fanny **SEIDENBINDER**, Brigitte **LAURENT**, Joël **VOISIN**, Philippe **GACHELIN**, Vincent **LEROY**, Laurence **LEPROUST**, Laurence **MONIN**, Karine **VIRLOUVET**, Christine **JUY** et Olivier **RONDEAU**.**Absent ayant donné procuration** : M^{me} Stéphanie **COLLET** (pouvoir à M^{me} Karine **VIRLOUVET**).**Absent** : Néant.M^{me} Sophie **GOHON** a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Maire demande si le compte rendu de la dernière réunion appelle des observations.

M^{me} Fanny **SEIDENBINDER** regrette que les informations dont elle a fait part lors de la précédente réunion au sujet du Parc Naturel Régional du Perche n'aient pas été détaillées.

M^{me} Christine **JUY** confirme que le délai de convocation de 3 jours est légal, mais que ce laps de temps ne lui permet pas d'étudier les dossiers préalablement à la réunion de conseil.

Par ailleurs, M^{me} Christine **JUY** affirme que la convention de gestion administrative entre la commune et la CDC ne prévoit pas le transfert des agents des écoles, et que par conséquent, la délibération est "fausse".

Les membres présents signent le registre des délibérations.

TAXE D'AMENAGEMENT -

Par délibération en date du 30 septembre 2014, le conseil municipal a renoncé à l'instauration de la taxe d'aménagement sur la totalité du territoire.

Il convient donc de se prononcer, avant le 30 novembre 2017, soit sur le maintien de ce renoncement, soit sur l'instauration de la taxe susvisée et, dans ce cas, d'en déterminer le taux (entre 1% et 5 %).

Majorité pour le maintien du renoncement de la taxe d'aménagement.

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 02

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE-

Intervention de M^{me} Christine JUY qui souhaite obtenir une liste du personnel à jour.

Afin d'assurer la continuité de la réorganisation du service technique, le conseil décide :

- de supprimer le poste d'agent de maîtrise territorial à 35/35^{ème},
- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 17

Contre :

Abstentions : 02

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL -

Lorsque des frais d'étude sont engagés préalablement à un investissement qui se trouve ensuite réalisé, il y a obligation d'intégrer ces frais d'étude dans la valeur comptable du bien.

Pour respecter ce principe, le maire propose au vote du conseil municipal une décision modificative pour permettre le virement par opération d'ordre d'une somme de 6 381 €, correspondant aux frais d'étude de la restauration du beffroi, de la réhabilitation de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux rue Jean Moulin, sur le chapitre 041 (en dépense et recette). Cette opération permettra notamment de solliciter le FCTVA.

Dépenses ou recettes	Chapitre	Article	Montant
Recettes	041	2031	+ 5 393
Recettes	041	2033	+ 988
Dépenses	041	21534	+ 3 135
Dépenses	041	21318	+ 3 246

Unanimité pour cette décision modificative budgétaire.

Pour : 19

Contre :

Abstentions

DUREE D'AMORTISSEMENT -

Afin de pouvoir sortir du bilan de la commune par opération non budgétaire les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication appartenant à Orange rue Jean Moulin, le conseil décide de les amortir sur 5 années (coût des travaux = 12 628.03 € TTC).

Majorité pour cette proposition.

Pour : 17
Contre :
Abstentions : 02

POLE DE SANTE MULTI-SITES-

Intervention de M^{me} Christine JUY qui souhaite que les dates et les comptes rendus des conseils communautaires soient communiqués aux conseillers municipaux.

Dans le cadre du projet de pôle santé multi-sites, le conseil communautaire a décidé d'approuver l'acquisition du lot d'immeubles se situant rue des Fontaines et rue du Theil, pour la somme de 55 000 € lors de sa séance du 28 septembre 2017. Le conseil municipal décide de vendre le lot d'immeubles à la CDC au prix susmentionné, et autorise le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous documents pour appliquer cette décision.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 17
Contre : 02
Abstentions :

SERVITUDE-

Dans le cadre de l'agrandissement de l'entreprise PAPILLON, et par conséquent lui permettre de déverser ses eaux de gouttières et de ruissellement jusqu'à la rivière "La Maroisse", en traversant le terrain communal juxtaposé, le maire est autorisé à signer l'acte de constitution de servitude, étant précisé que tous les frais afférents à cette affaire seront intégralement à la charge de l'entreprise PAPILLON.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 18
Contre :
Abstentions : 01

QUESTIONS DIVERSES -

- ⇒ Travaux de réfection des canalisations d'eau potable rue de l'Église : il n'y a pas suffisamment de panneaux indiquant la déviation. M^r Guy VOLLET évoquera ce point avec l'entreprise lors de la réunion de chantier prévue le lendemain.

- ⇒ Intervention de M^r Olivier RONDEAU quant à la baisse des effectifs scolaires et qui souhaite une explication à ce sujet car il a posé la même question lors du dernier conseil et n'a pas eu de réponse. M^r le Maire explique que cette baisse s'explique par une chute de la natalité et également par une diminution du nombre d'enfants accueillis à la Maison d'Enfants de Glaye dans la tranche d'âge correspondante. M^r Olivier RONDEAU répond que les chiffres de l'INSEE sont contradictoires avec ces propos. M^{me} Laurence LEPROUST informe que les services du Conseil Départemental lui ont indiqué que le département de l'Orne connaît beaucoup de mouvement de familles. Afin d'augmenter les effectifs de l'école, M^{me} Christine JUY propose de faire la cuisine à l'école et de protéger les zones de captage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.